

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Maire suppléant de Brossard Nomination d'Antoine Assaf

**BROSSARD, 19 février 2025** – Lors de l'assemblée ordinaire du 18 février dernier, le conseil municipal de la Ville de Brossard a désigné M. Antoine Assaf, conseiller municipal du district 7 (secteur R), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination est entrée en vigueur aujourd'hui, et ce, pour une durée indéterminée.

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps une mairesse suppléante ou un maire suppléant.

Bas de vignette : Antoine Assaf, conseiller municipal du district 7 (secteur R).

– 30 –

**Pour toute demande d'entrevue médiatique ou pour obtenir plus de renseignements :**

**Contact média**

Mélissa Fleury

450 923-6311, p. 6215

[melissa.fleury@brossard.ca](mailto:melissa.fleury@brossard.ca)

---

**Direction des communications**

2001, boulevard de Rome  
Brossard (Québec) J4W 3K5  
263 999-4601



Vivre au présent. Bâtir le futur.